

SAINT-
FELIX-DE-
LODEZEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

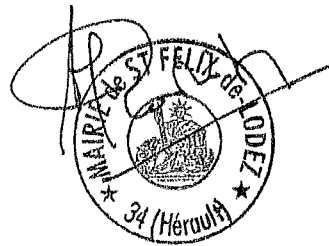
<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, quatre juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 2</p>	<p>Présents : M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Antonio GODOY ; M. Bernard GUY ; Mme Eliette CAMUT ; Rodolphe MILHAU ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Éric PEROLAT</p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 28/06/2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> Le 12/07/2019</p>	<p>Absents : Mme Isabelle PUJALTE ; M. Sébastien DUMONT ; Mme Marie-Pierre SABATIER</p> <p>Absents excusés : Mme Maghnia MENGUS (Procuration Sophie SOUYRIS)</p>
<p>N° 023- 2019</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Régularisation de cession - TIRIL</p> <p><u>ACTES</u></p> <p>3.2.1</p>	<p>La question a été abordée lors du dernier Conseil Municipal. M. TIRIL a construit une partie du mur en limite de sa propriété sur une portion de voirie communale. Afin de régulariser la situation, un bornage sera réalisé pour connaître la surface à céder à M. TIRIL. La cession se fera à titre onéreux. Monsieur le Maire a trouvé un accord avec M. TIRIL. La parcelle, qui ne présente pas d'intérêt particulier pour l'administration de la commune sera vendue à hauteur de 3500 € et tous les frais relatifs au déclassement de cette partie de voirie et à la vente seront supportés par M. TIRIL (notaire, bornage...). Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de démarrer l'enquête publique nécessaire pour le déclassement de la voirie et de signer tous les documents afférents.</p> <p>En cas de modification des conditions de cession. Monsieur le Maire présentera à nouveau les éléments au Conseil Municipal pour validation.</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après avoir délibéré,</p> <p style="text-align: center;">- AUTORISE Monsieur le maire à démarrer une enquête</p>

publique pour déclassement de

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 4 juillet 2019.

Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.